



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2023-200 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2024.

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2023-200 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2024;

QUE ce règlement a pour objet de décréter les taxes foncières générales, les taxes spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des matières résiduelles, d'autres frais applicables ainsi que le mode de paiement de ces contributions pour 2024;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles, ou peut être consulté à l'onglet « trésorerie et taxes » sur le site internet de la Municipalité;

Donné à Compton, ce 20^{ième} jour du mois de décembre 2023.

André Martel

Signé avec ConsignO Cloud (20/12/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



André Martel
Greffier-trésorier